

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 035-213500994-20231218-DCM_18122023_15-DE

Bordereau de signat

DCM_18122023_15

| Signataire | Date | Annotation |
|--|------------|--|
| Laurent Meunier, Directeur General des Services | 21/12/2023 | Action : Visa |
| Jacky Lechable, Maire | 22/12/2023 | Action : Signature  Certificat au nom de <u>Jacky LECHABLE</u> (Président , SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA STATION D'EPURATION DE MONTGAZON) , émis par <u>ChamberSign France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 24 sept. 2021 à 14:13 au 24 sept. 2024 à 14:13. |
| Laurent Meunier, Directeur General des Services | 22/12/2023 | Action : Fin de circuit |

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

République Française

**Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

Conseil municipal

Séance du lundi 18 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

Le lundi 18 décembre deux mille vingt-trois, à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX,

Absents(tes) excusée(s) : Michel MERCIER (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Kevin DOFAL, Léna MONNIER, Elodie RAYMOND, (pouvoir à Sandrine LELIÈVRE), Viviane SAINT-DENIS.

Monsieur Christophe LAINÉ est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2023-18/12-15 Finances/Budget annexe « Boulangerie » /Décision modificative n°1

En raison de l'augmentation des intérêts de l'emprunt du budget annexe « Boulangerie » il conviendrait d'augmenter les crédits de l'article 66111 : intérêts réglés à l'échéance pour un montant de 1 500 €.

Ceci est rendu nécessaire par l'augmentation de l'EURIBOR, le montant est passé de 33.14 € en 2022 à 1 953.68€ pour 2023. L'équilibre est assuré par l'augmentation de la subvention du budget général à hauteur de 1 500 € à l'article 75822.

Vu la présentation de la proposition de décision modificative n°1;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** la décision modificative n°1 au budget annexe « Boulangerie » telle que présentée et jointe en **annexe** à la présente délibération
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 035-213500994-20231218-DCM_18122023_15-DE

35099

DOMLOUP

Code INSEE

Boulangerie de Domloup

DM n°1 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Charges financières intérêts 2023

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-66111-632 : Intérêts réglés à l'échéance | 0,00 € | 1 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 66 : Charges financières | 0,00 € | 1 500,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-75822-632 : Prise en charge du déficit du BA à caractère admin. par le BP | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 500,00 € |
| TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 1 500,00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 0,00 € | 1 500,00 € | 0,00 € | 1 500,00 € |
| Total Général | | 1 500,00 € | | 1 500,00 € |

(1) y compris les restes à réaliser